

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

Siège social
Mairie – 11 rue de l'Eglise
80680 Grattepanche

Procès verbal de la réunion du 14 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 19 h 30, les membres du conseil syndical du Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt, légalement convoqués le mardi 7 avril 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la commune de Grattepanche.

Etaient présents : Mmes Dominique LEFAUVEAU, Marie-Claude BOUTIN, Aurélie BANSE, Odile DEVILLE-POIX, MM. Philippe THEO, Bruno BARDET, Pierre FERCHAUD, Dominique EVRARD.

Etait absente, excusée :

Mme Sylvie MASSET qui a donné pouvoir à Mme Dominique LEFAUVEAU.

ORDRE DU JOUR

- 2026-01 Installation des délégués
- 2026-02 Election du Président
- 2026-03 Election des vice-Présidents
- 2026-04 Election du secrétaire
- 2026-05 Indemnités du Président et des vice-Présidents

2026-01 Installation des délégués

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno BARDET, Président sortant, qui a déclaré installer : Mmes Dominique LEFAUVEAU, Marie-Claude BOUTIN, Aurélie BANSE, Odile DEVILLE-POIX, Sylvie MASSET, MM. Philippe THEO, Bruno BARDET, Pierre FERCHAUD, Dominique EVRARD.

Mme Marie-Claude BOUTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil syndical.

2026-02 Election du Président

M. Philippe THEO a dénombré huit délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical.

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : Mmes Odile DEVILLE-POIX et Aurélie BANSE.

M. le Président a procédé à un appel de candidature.

M. Dominique EVRARD, délégué de la commune de Rumigny, s'est porté candidat.

Chaque délégué a procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

A obtenu : M. Dominique EVRARD : 9 (neuf) voix

M. Dominique EVRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé. Il a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2026-03 Election des vice-Présidents

Election de la première Vice-Présidente

M. le Président a procédé à un appel de candidature.
Mme Aurélie BANSE, déléguée de la commune d'Hébécourt, s'est portée candidate.
Chaque délégué a procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

A obtenu : Mme Aurélie BANSE : 9 (neuf) voix

Mme Aurélie BANSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Première Vice-Présidente, et a été installée. Elle a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Election du second Vice-Président

M. le Président a procédé à un appel de candidature.
M. Bruno BARDET, délégué de la commune de Grattepanche, s'est porté candidat.
Chaque délégué a procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

A obtenu : M. Bruno BARDET : 9 (neuf) voix

M. Bruno BARDET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Vice-Président, et a été installé. Il a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2026-04 Election de la Secrétaire

M. le Président a procédé à un appel de candidature.
Mme Marie-Claude BOUTIN s'est portée candidate.

Chaque délégué a procédé au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 9

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : Mme Marie-Claude BOUTIN : 9 (neuf) voix

Mme Marie-Claude BOUTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Secrétaire et a été installée. Elle a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2026-05 Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;
Vu le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le budget syndical ;

Considérant que lorsque le conseil syndical est renouvelé, les indemnités de ses membres sont fixées par délibération ;

Considérant que toute délibération du conseil syndical concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du comité syndical ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et une abstention, décide :

- Que le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Président : 12,20 % de l'indice 1027
- 1^{er} vice-président : 4,65 % de l'indice 1027
- 2^{eme} vice-président : 4,65 % de l'indice 1027

- Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

- Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget syndical.

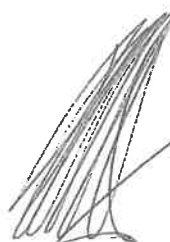
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 15

Madame Marie-Claude BOUTIN

Monsieur Dominique EVRARD

Secrétaire

Président



Procès verbal de la réunion du 14 avril 2026

ORDRE DU JOUR

- 2026-01 Installation des délégués
- 2026-02 Election du Président
- 2026-03 Election des vice-Présidents
- 2026-04 Election du secrétaire
- 2026-05 Indemnités du Président et des vice-Présidents

Délégués présents :

Mme Dominique LEFAUVEAU
Mme Marie-Claude BOUTIN
Mme Aurélie BANSE
Mme Odile DEVILLE-POIX
M. Philippe THEO
M. Bruno BARDET
M. Pierre FERCHAUD
M. Dominique EVRARD.

Conseillers absents excusés :

néant

Conseillers absents, excusés et représentés :

Mme Sylvie MASSET qui a donné pouvoir à Mme Dominique LEFAUVEAU.

Madame Marie-Claude BOUTIN

Secrétaire



Monsieur Dominique EVRARD

Président

